



# ACADÉMIE DE MONTPELLIER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de l'Aude

Division de l'organisation scolaire  
et du parcours des élèves

Réf : 08.03.2023.MF.01.docx

Affaire suivie par :

Mathilde Ferrier

Tél : 04 68 11 57 88

Mél : [ce.dsden11-affectationlyc@ac-montpellier.fr](mailto:ce.dsden11-affectationlyc@ac-montpellier.fr)

67 rue Antoine Marty  
CS 40084  
11000 Carcassonne

Carcassonne, le 8 mars 2023

Le directeur académique des services de l'Éducation  
nationale de l'Aude

à

Mesdames et Messieurs les proviseurs,  
Mesdames et Messieurs les principaux,  
Madame et Messieurs les directeurs de CIO

**Objet : Procédure d'affectation en 3<sup>ème</sup> dite « prépa-métiers ».**

**Réf. : BOEN n°13 du 28 mars 2019.**

**P.J. : Calendrier académique.**

Au cours du cycle 4, les élèves volontaires prêts à se mobiliser pour la construction de leur projet personnel de poursuite d'études dans les différentes voies de formation peuvent, avec l'accord de leurs représentants légaux, bénéficier d'une organisation spécifique des enseignements appelée 3<sup>ème</sup> dite « prépa-métiers ». Elle s'inscrit dans le cadre de la personnalisation des parcours. Elle doit chercher à créer, chez des élèves scolairement fragiles, une dynamique nouvelle leur permettant de mieux réussir leur dernière année du cycle 4 en s'appuyant sur des méthodes pédagogiques différentes, tout en mûrissant un projet de formation par la découverte de métiers relevant de différents champs professionnels.

Les modalités d'admission ont fait l'objet d'une harmonisation académique, une application académique est accessible aux chefs d'établissement via Siècle-affectation. En fin de 4<sup>ème</sup>, les familles constitueront un dossier de demande d'admission téléchargeable par les établissements dans l'application.

Les critères d'admission, harmonisés au niveau académique, pour établir le barème sont :

- des compétences,
- la moyenne générale des notes des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres ou premier semestre,
- l'avis de l'équipe pédagogique,
- l'avis du psychologue de l'éducation nationale,
- l'avis du chef d'établissement.

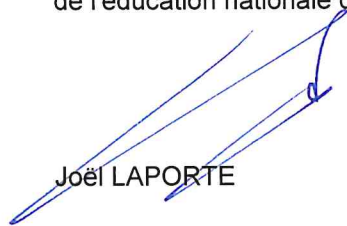
Une commission d'ajustement, composée de l'IEN-IO, un proviseur, un principal et un directeur de CIO se réunira le 8 juin 2023. Son rôle sera de veiller à la qualité du dossier au regard du projet de l'élève et à la recherche d'une mixité la plus équilibrée possible.

Cette commission statuera sur la base :

- des dossiers renseignés dans l'application,
- des bulletins des deux premiers trimestres ou du premier semestre transmis par mail à [ce.dsden11-affectationlyc@ac-montpellier.fr](mailto:ce.dsden11-affectationlyc@ac-montpellier.fr) pour le 29 mai 2023.

Vous trouverez en annexe le calendrier prévisionnel des opérations et le barème académique.

Pour la rectrice, et par délégation  
le directeur académique des services  
de l'éducation nationale de l'Aude,



Joël LAPORTE